PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal, tenue le 17 décembre 2018 à 20h00 à la salle du conseil située au 309, 4e Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Christian Nadeau, Gaston Lessard et Rémi Fontaine, formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, dir. générale et secrétaire trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE : Monsieur le maire constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-12-29: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.
À l'unanimité.

ORDRE DU JOUR
1 : Ouverture de la séance
2 : Adoption de l'ordre du jour
3 : Révision de conditions d'emploi
4 : Taux de révision du salaire de base et de l'allocation des élus
5 : Paiement de factures
6 : Vente de terrain
7 : Demande des Habitations du Buton
8 : Reddition de compte – Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE)
9 : Production des plans finaux des travaux de réfection de la 4ème Avenue
10 : Acceptation du Programme d'élimination des raccords inversés
11 : Période de questions
12 : Levée de la séance

2018-12-30 : RÉVISION DE CONDITIONS D'EMPLOI
Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu de porter le taux horaire de l'inspecteur municipal à 20,00$.
À l'unanimité.

2018-12-31 : TAUX DE RÉVISION DU SALAIRE DE BASE ET DE L'ALLOCATION DES ÉLUS
Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'augmenter le taux de base et d'allocation des élus de 16,55% pour considérer la modification d'imposition de l'allocation.
À l'unanimité.

2018-12-32 : PAIEMENT DE FACTURES
Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'autoriser le paiement de la facture 05JC0088 présentée par Me Johanne Cloutier pour honoraires professionnels au montant de 3 487.41$ et de reporter le paiement des factures présentées par CIMA.
À l'unanimité.

2018-12-33 : VENTE DE TERRAIN
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu de demander des offres pour vente du terrain situé au 396, 9ème Rue appartenant à la municipalité et avec l'obligation de construire une résidence dans les 24 mois de la vente. L'acquéreur devra assumer tous les frais d'arpenteur, de notaire et tous les frais connexes.
À la majorité.

2018-12-34 : DEMANDE DES HABITATIONS DU BUTON
Il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'autoriser le versement de 3 401.01$ aux Habitations du Buton pour la période de juillet 2017 à décembre 2018 dans le cadre de programme de Supplément au loyer de la S.H.Q..
À l'unanimité.

2018-12-35 PROLONGATION DE L'ENTENTE

Attendu que la S.H.Q. a prolongé au 31 mars 2023 le programme de Supplément au loyer dont bénéficie les Habitations du Buton;
Considérant que la Municipalité avait renouvelé son entente jusqu'au 31 mars 2018 de participation à ce programme;
Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu de prolonger cette entente jusqu'au 31 mars 2023 et de demander aux Habitations de produire leur demande de supplément annuellement et au plus tard le 31 décembre de chaque année.
À l'unanimité.

2018-12-36 : REDDITION DE COMPTE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-CE)

Attendu que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie local (PAV);
Attendu que le formulaire de comptes V-321 a été dûment rempli;
Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;
Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Martin Boulet et unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy approuve les dépenses d'un montant de 56 233$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.
À l'unanimité.

2018-12-37 : PRODUCTION DES PLANS FINAUX DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 4ÈME AVENUE

Considérant l'offre présentée WSP pour la production des plans finaux suite aux travaux de réfection de la 4ème Avenue, il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu de demander la production de ces plans au coût tel qu'estimé par monsieur Jean-François Poirier dans son courriel daté du 6 décembre 2018.
À l'unanimité.

2018-12-38 : ACCEPTATION DU PROGRAMME D'ÉLIMINATION DES RACCORDS INVERSÉS

Considérant que le protocole d'entente du dossier numéro 550176 - Mise aux normes du système de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées contient des obligations du bénéficiaire;
Considérant qu'une de ces obligations est de concevoir et de mettre en application un programme d'élimination des raccordements inversés qui s'inspire du guide méthodologique pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux municipales;
Considérant que depuis 2013, des actions et recherches ont été effectuées par la municipalité dans le but de répondre à cette obligation;
Il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu d'approuver les étapes présentées au document produit pour répondre à l'obligation de concevoir et de mettre en application un programme d'élimination des raccordements inversés qui s'inspire du guide méthodologique pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux municipales et à s'engager à en effectuer le suivi tel que décrit à ce document produit.
À l'unanimité.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2018-12-39 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu que la présente séance soit levée à 20h50.
À l'unanimité

Je, Alain Talbot, maire; atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière
Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 14 janvier 2019